



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

Dialogue sur les migrations en Afrique de l'Ouest (MIDWA)

entre l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)
et
la Commission économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Contexte

En décembre 2000, la Commission économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont inauguré un processus consultatif régional (PCR) avec l'objectif principal d'accélérer le processus d'intégration régionale et de répondre aux questions relatives aux migrations dans les instances régionales.

Le Dialogue sur les migrations en Afrique de l'Ouest (MIDWA) a été spécifiquement conçu pour encourager les Etats membres de la CEDEAO à discuter, dans un contexte régional, des préoccupations et des questions de migration pour lesquelles des solutions immédiates ne sauraient être apportées à un niveau national.

Le MIDWA porte sur cinq domaines clefs:

- 1) la promotion de la paix, la stabilité et la protection des droits des migrants en Afrique de l'Ouest;
- 2) l'augmentation de la contribution des hommes et des femmes migrantes au développement de leur pays d'origine;
- 3) la réduction de la pauvreté dans les zones d'émigration;
- 4) la dissémination d'information, la sensibilisation et la recherche sur les différents aspects des migrations internationales en Afrique de l'Ouest,;
- 5) la coopération intra- et interrégionale.

Historique d'activités

Une série de colloques, séminaires, conférences et groupes de travail ont découlé du Processus MIDWA dans le souci de répondre aux objectifs du PCR en Afrique de l'Ouest.

Gestion des migrations

Le *Séminaire international des politiques de migration en Afrique de l'Ouest (décembre 2001)* ainsi que *l'Atelier sur les migrations internationales en Afrique de l'Ouest: les concepts, la collecte de données et de la législation* (octobre 2002) qui suivirent l'adoption du Processus de consultation, ont mis en mouvement le mécanisme du MIDWA.

Du 14 au 16 **novembre 2005**, l'OIM a organisé un atelier à Abuja (Nigeria) dans un effort visant à renforcer la capacité de gérer les migrations dans la région et à consolider le processus du MIDWA en tant que PCR.

S'appuyant sur les recommandations des États participants, l'OIM et la CEDEAO ont organisé une réunion d'experts en **mai et juin 2006**, regroupant des représentants des divers ministères concernés par la problématique de la migration, et plus particulièrement sur les thèmes:

- a) la migration irrégulière au sein et en dehors de l'Afrique de l'Ouest ;
- b) le retour, la réadmission et la réintégration des migrants.

En **février 2007**, l'OIM a organisé un nouvel atelier de suivi dans le cadre du MIDWA avec pour objectif de mettre l'accent sur le retour et les migrations irrégulières et de renforcer les capacités de gestion des flux migratoires en Afrique de l'Ouest par la poursuite du dialogue et du renforcement des capacités des gestion des migrations. En outre, une attention particulière a été consacrée à l'importance de la sensibilisation du public sur ces questions, et à l'engagement à l'élaboration (commune) d'outils régionaux et nationaux d'information et de campagne.

En **avril et mai 2007**, des réunions d'experts ont été organisées afin de définir une approche commune sur les questions de la migration, qui a été acheminé aux Chefs des États de la CEDEAO à Ouagadougou (Burkina Faso) en janvier 2008. Les principales questions migratoires en Afrique de l'Ouest ont été examinées afin de recommander des mesures pour promouvoir la libre circulation des personnes à l'intérieur de la zone CEDEAO, l'harmonisation des politiques, la protection des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, la gestion de la migration régulière et de l'approche genre dans le cadre de la migration.

Lutte contre la traite des personnes

L'OIM cherche à soutenir et renforcer les initiatives de la CEDEAO en matière de lutte contre la traite, qui s'inscrivent dans un cadre politique et juridique régional déclenché en décembre 2001 avec la Déclaration politique et Plan d'action régional contre la traite des personnes, adoptés par la CEDEAO. Par la suite, en juillet 2006, la CEDEAO a uni ses forces avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), afin de développer davantage leur coopération interrégionale et d'offrir aux gouvernements des outils permettant de continuer à mieux aborder la question de la lutte contre la traite des personnes. Un plan d'action et un accord multilatéral de coopération interrégionale ont été signés.

Dans le cadre du MIDWA, l'OIM participe à la formulation de politiques régionales en matière de lutte contre la traite à travers des contributions techniques à la CEDEAO, comme les présentations lors de conférences et séminaires. Un appui spécifique est porté à la TiP Unit **depuis 2008** pour la préparation d'un manuel de la CEDEAO sur la coopération et mise en réseau en matière de lutte contre la traite.

Migration et développement

En **août 2006**, un atelier sur la *Migration, le développement et la réduction de la pauvreté* a été organisé à Dakar pour les pays de l'Afrique de l'Ouest et du centre, en réponse aux besoins de renforcement des capacités dans le développement des ressources humaines, tout

en prenant en considération l'importance du Dialogue de Haut niveau des Nations unies sur les migrations et le développement.

En **mars 2008**, l'OIM a organisé un Atelier régional sur la Migration et le développement économique en Afrique, en étroite collaboration avec la Fondation Trust Africa et l'IDEP, afin de poursuivre les efforts déjà entrepris en étroite coopération avec d'autres Processus régionaux d'Afrique.

Nouveaux défis : flux migratoires mixtes

En **novembre 2008**, une Conférence internationale a été organisée avec le UNHCR et le OHCHR, réunissant des représentants de la CEDEAO, ainsi que ses États membres, la société civile et des experts internationaux. La Conférence internationale sur la protection des réfugiés et les migrations mixtes avait pour objectif de discuter des réalités de la migration en Afrique de l'Ouest. La réunion a eu lieu à Dakar (Sénégal), en novembre 2008 et a permis de dégager diverses pistes de réflexions favorisant la mise en place d'axes de suivi selon huit thématiques migratoires.

Perspectives

La Conférence internationale sur la protection des réfugiés et les migrations mixtes sera suivie de plusieurs ateliers au cours de l'année 2009 visant à mettre l'accent sur diverses questions liées à la protection des migrants en vue de développer l'amélioration de la gestion des migrations, principalement sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, les migrations de main-d'œuvre et l'emploi des jeunes, de même que le lien entre migration et développement.

Les consultations régulières entre la CEDEAO, ses Etats membres et l'OIM confirment l'intérêt d'assurer l'introduction de l'Approche commune sur les migrations de la CEDEAO comme un nouveau cadre pour la poursuite du processus MIDWA à travers diverses étapes comme:

- Intégrer le MIDWA dans un plan d'action qui opérationnaliserait la Déclaration Commune de Ouagadougou (2008) ;
- Suivre le calendrier des plans d'action, organiser, en étroite coordination avec la CEDEAO, une réunion régionale pour réexaminer le MIDWA dans le cadre d'une approche commune et de redéfinir le programme du MIDWA en cohérence avec la nouvelle politique de migration et le cadre institutionnel. Cette réunion permettrait de mettre en place des processus de consultation sectorielle afin de coordonner la mise en œuvre dans les domaines spécialisés (réalisation des objectifs sectoriels).

L'objectif de cette démarche est de définir les activités du MIDWA pour une période initiale de cinq ans (2009-2014).

Une assistance technique de l'OIM à travers la création d'un Secrétariat MIDWA, au sein du Département de la libre circulation des personnes de la CEDEAO, favoriserait le développement, la concertation, la mise en œuvre et le suivi de projets régionaux et nationaux.